

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b><u>Etaient présents</u></b> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
48	
Nombre de membres présents :	
46	
Nombre de membres votants :	
47	
Date de convocation :	
23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<b><u>Absent représenté</u></b> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
	<b><u>Absent excusé</u></b> : G. LEBARBENCHON.
Numéro de délibération :	
1697 - 2026-04-29	

**Syndicat mixte des digues de la côte Est du Cotentin : Election des représentants**

Le syndicat mixte des digues de la Côte Est du Cotentin, créé le 28 février 2022, a pour unique objet la gestion du système d'endiguement des digues de la Côte Est qui s'étend de Quinéville à Audouville-la-Hubert, incluant les communes de Fontenay sur mer, Saint Marcouf, Sainte-Mère-Eglise (Ravenoville et Foucarville), Saint-Germain-de-Varreville et Saint-Martin-de-Varreville.

Le syndicat mixte compte seulement deux membres : la communauté d'agglomération du Cotentin et la communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC). Son périmètre correspond à la zone protégée potentielle du système d'endiguement. Il protège environ 7 000 personnes des événements de submersion. Les agents sont mis à disposition par les collectivités adhérentes.

Le financement du syndicat mixte est assuré par la contribution des deux EPCI de la manière suivante :

Collectivités adhérentes	Linéaire de trait de côte (m)	Clé de répartition
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	4 984	52%
Communauté d'Agglomération du Cotentin	4 525	48%
<b>TOTAL</b>	<b>9 509</b>	<b>100%</b>

Chaque EPCI dispose de 4 représentants pour siéger au comité syndical qui se réunit 4 à 6 fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, élisent les délégués qui représenteront la CCBDC au sein du Syndicat mixte des digues de la côte Est du Cotentin :

- **Monsieur Guy DUBOURG**
- **Monsieur Dominique MESNIL**
- **Monsieur Yohann LETOUZE**
- **Monsieur Christophe LALANDE**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 29 avril 2026  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,

